

Enfants-du-Monde



Persévérer, c'est croire en nous

2915, rue Marcel
Saint-Laurent
H4R 1B2

☎ 514-855-2274

Postes :

Secrétariat : poste 1
Service de garde : poste 2

📠 514-855-2275



www.direction.enfants-du-monde@csmb.qc.ca



[p://wp.csmb.qc.ca/enfantdumonde](http://wp.csmb.qc.ca/enfantdumonde)

Heures d'ouverture :

08H00 à 12H00

13H00 à 16H00



Commission scolaire
Marguerite-Bourgeoys

À : Mme Geneviève Hotte, directrice de la planification stratégique, vérification interne et organisation scolaire
DE : Mélanie Camiré, présidente du conseil d'établissement 2014-2015

OBJET : avis de modification au territoire desservi par l'école Enfants-du-Monde

Madame,

Nous vous transmettons aujourd'hui la résolution du CÉ de l'école Enfants-du-Monde relativement à la restructuration des bassins de 4 écoles. Tel qu'il avait été mentionné lors de notre rencontre du 17 décembre 2014, nous appréhendions une certaine réaction des parents suite à votre présentation. La résolution reflète un travail d'analyse de plusieurs heures de notre CÉ. Nous avons tenté de tenir compte de plusieurs facteurs dont, bien sûr, l'opinion d'un certain nombre de nos parents. Nous espérons que les pistes de solutions proposées par notre CÉ seront prises en compte par la CSMB.

Merci et au plaisir de recevoir des développements dans ce dossier.

Mélanie Camiré,
Présidente du CÉ de l'école Enfants-du-Monde

Résolution du CÉ de l'école Enfants-du-Monde : CÉ2015-03-11-01

Attendu que lors d'une rencontre de consultation organisée par le CÉ de l'École Enfants-du-Monde (EdM) le 29 janvier 2015, dont le but était de présenter la méthodologie utilisée par la CSMB pour la restructuration des bassins d'élèves des 4 écoles du secteur et où étaient présents une centaine de parents, ces derniers ont signifié pour la plupart leurs désaccords à la proposition de modification des bassins mis de l'avant par la CSMB;

Attendu que la manière dont le «rayon 1.6 km de marches» a été présenté, lors de la rencontre du 20 janvier 2015 par des représentants de la CSMB, a laissé sous-entendre qu'il s'agissait d'un critère prioritaire pour déterminer la répartition des élèves;

Attendu que le CÉ a demandé à la CSMB d'expliquer la méthode de calcul de la distance de marche de 1,6 km et que la CSMB a répondu en disant que c'était une donnée à prendre en considération et non un critère incontournable;

Attendu que l'ouverture de la nouvelle école Saint-Laurent Ouest («SLO») ne règle pas le problème de surcapacité des 4 écoles du secteur, que la nouvelle distribution des élèves n'est pas équitable entre les écoles et que, par conséquent, l'école Cardinal-Léger demeurera en surpopulation alors que EdM sera sous-utilisée, et ce pour les années 1 et 2 du projet, à tout le moins;

Attendu que ces transformations ont également des effets sur la mobilisation des ressources humaines de l'école puisqu'elles impactent l'Équipe-école de EdM;

Attendu que les parents ont exprimé le souhait de conserver tous les enfants de Bois-Franc dans une même école de quartier permettant aux enfants de marcher pour se rendre à l'école;

Résolution :

Le CÉ de l'école EdM refuse en majorité la proposition de restructuration des bassins du secteur Saint-Laurent Ouest, tel que proposé le 20 janvier 2015 par la CSMB

Sensible aux enjeux de surpopulation des écoles et d'accessibilité de tous les enfants et basé sur les prémisses ci-haut, le conseil d'établissement de l'école EdM demande à la CSMB de revoir la constitution des bassins afin qu'elle tienne compte des pistes de solutions suivantes :

- Préserver la vie de quartier en tenant compte du facteur «*unités de voisinage (quartier sociologique)*»^[1], tel que formulé par certains parents « Un quartier, 1 école »;
- Prendre en considération tous les enfants de Bois-Franc qui peuvent marcher pour se rendre à la nouvelle école SLO, en considérant le critère «*limites géographiques du quartier*» en priorité et non le facteur «*rayon de 1.6 km de marche*»;
- Explorer les possibilités de répartir les enfants en surplus de Cardinal-Léger dans d'autres écoles de ville St-Laurent;

Les suggestions ci-dessus sont adoptées à la majorité

^[1] Sources : lien internet de la ville de Montréal